



Chancellerie d'Etat  
Office de la communication

Postgasse 68  
Case postale  
3000 Berne 8  
+41 31 633 75 91  
[communication@be.ch](mailto:communication@be.ch)  
[www.be.ch](http://www.be.ch)

Communiqué du Conseil-exécutif du 27 novembre 2020

## **Mesures anti-coronavirus dans le canton de Berne**

# **Restrictions ciblées dans la restauration**

Le Conseil-exécutif prolonge les restrictions anti-coronavirus d'une semaine, jusqu'au 14 décembre, car le nombre de cas de COVID-19 stagne dans le canton de Berne et le taux de positivité reste élevé. Pour contenir encore plus fortement la pandémie, les restaurants devront fermer dès 21h à partir du lundi 30 novembre et le nombre de clients sera limité à 50. Parallèlement, le gouvernement a la ferme intention de permettre la réouverture des institutions culturelles et sportives à partir du 14 décembre et de porter à 50 le nombre de personnes pouvant se réunir pour les services religieux. Il souhaite ainsi ouvrir des perspectives à la population en vue de la période des fêtes. Le Conseil-exécutif remercie les Bernoises et les Bernois de leur adhésion aux restrictions. Vu la situation actuelle, il les appelle à ne pas relâcher leur vigilance et à toujours respecter strictement les règles de conduite et les plans de protection.

Le 23 octobre 2020, le Conseil-exécutif a mis en vigueur des mesures de grande ampleur afin de freiner la propagation du COVID-19 dans le canton de Berne. Certaines vont plus loin que prescriptions fédérales, notamment en ce qui concerne les établissements de restauration, les manifestations, les institutions de formation et le sport. En outre, différentes institutions accessibles au public, comme les musées, les cinémas, les théâtres ou les salles de concert, ont dû fermer leurs portes. Le 19 novembre dernier, le Conseil-exécutif a prolongé la validité de ces mesures jusqu'au 7 décembre 2020.

## **Les chiffres du COVID-19 stagnent à un niveau élevé**

Contrairement à la Suisse romande, où des mesures strictes de lutte contre le coronavirus incluant la fermeture des restaurants contribuent actuellement à un net reflux du nombre de cas, les chiffres dans le canton de Berne se maintiennent à un niveau élevé alors que le nombre de tests est en baisse. Par rapport à la moyenne sur sept jours de la semaine précédente, le nombre des infections au COVID-19 a cessé de baisser. Ce vendredi (27 novembre), le canton de Berne enregistre 467 infections. Le taux de positivité basé sur les tests effectués au cours des sept derniers jours reste au niveau élevé de 18%. De plus, 326 personnes sont hospitalisées pour cause de coronavirus, dont 56 en soins intensifs, et le nombre des hospitalisations ne montre pas de signe tangible d'un reflux durable.

## **Fermeture des restaurants à 21h ces deux prochaines semaines**

En résumé, le Conseil-exécutif constate que la situation épidémiologique reste tendue. Il a analysé la situation mercredi et vendredi. Il a également discuté avec GastroBern des possibilités de renforcement des mesures dans son secteur. Suite à ces discussions, le gouvernement a décidé que les établissements de restauration devraient fermer dès 21h (contre 23h actuellement) à partir du lundi 30 novembre. En outre, ils ne pourront pas accueillir plus de 50 convives à la fois. Cette mesure devrait avoir un impact sensible sur la situation épidémiologique car, même en faisant attention, les convives d'un même groupe ne peuvent pas respecter les règles de base (distance minimale et/ou mesures de protection). Ces nouvelles mesures concernant la restauration sont en vigueur jusqu'au 14 décembre. Le but est de pouvoir revenir aux prescriptions fédérales à cette date.

Les établissements de restauration à emporter restent soumis aux prescriptions fédérales. Leurs plans de protection doivent prévenir dans toute la mesure du possible les attroupements devant le point de vente. Les cantines d'entreprise, les services de livraison de repas et les restaurants réservés à la clientèle des hôtels ne sont pas non plus concernés.

## **Prolongation des mesures anti-COVID jusqu'au 14 décembre**

Voyant que la charge des hôpitaux reste élevée, le Conseil-exécutif a décidé dès aujourd'hui (27 novembre) de prolonger jusqu'au 14 décembre également les mesures anti-coronavirus prises le 23 octobre dans le canton de Berne.

## **Léger assouplissement des mesures anti-COVID en prévision à partir du 14 décembre**

Le Conseil-exécutif espère que le nombre de cas va repartir à la baisse dans le canton de Berne au cours des deux prochaines semaines. Le gouvernement est conscient que la population mais aussi les secteurs économiques particulièrement touchés et les milieux culturels souhaitent un retour à la normale le plus vite possible. C'est pourquoi il a la ferme intention de lever au 14 décembre 2020 tout ou partie des mesures anti-coronavirus plus strictes que les prescriptions fédérales qu'il a ordonnées le 23 octobre. Il souhaite ainsi ouvrir des perspectives à la population et lui offrir un peu plus de liberté de mouvement, en particulier en prévision des fêtes de fin d'année.

## **Le respect systématique des règles de conduite reste la clé du succès**

L'assouplissement des règles anti-pandémie prévu pour le 14 décembre permettrait la reprise de certaines activités dans le canton de Berne, comme les manifestations culturelles dans un cadre restreint ou la fréquentation des services religieux, des musées ou des clubs de fitness. Dans tous les cas, les plans de protection doivent être suivis avec la plus grande rigueur.

Le Conseil-exécutif appelle les Bernoises et les Bernois à ne pas baisser la garde et à continuer d'observer les gestes-barrières : maintien des distances, limitation des contacts au strict nécessaire, hygiène des mains, port du masque, test en cas de symptômes. C'est la seule façon d'éviter une nouvelle hausse du nombre de cas. Le gouvernement demande à la population de rester particulièrement vigilante pendant les fêtes de fin d'année.

### **Hotline coronavirus du canton de Berne : nouveau numéro de téléphone**

La hotline coronavirus du canton de Berne rouvre à compter du samedi 28 novembre 2020. Elle a un nouveau numéro : 031 636 87 87.

Elle restera exceptionnellement ouverte ce week-end (samedi 28 et dimanche 29 novembre), de 10h à 16h30.

Horaires normaux : du lundi au vendredi, de 10h à 16h30.